



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET
COMMUNE DU
PERRAY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-27

Séance du 2 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 27

Nombre de suffrages : 29

Date de convocation

26/03/2026

Date d'affichage

27/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

10/04/2026

et publication du :

10/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme ALBA Mireille, Mme ANSEL Nathalie, Mme AUGER Nadia, M. BAJAUD Alexandre, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIÈRE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme CLÉMENT Elisabeth, Mme DELPECH Solange, M. DÉSERT Thomas, M. DOUAI Gabriel, M. DOUVILLE Bertrand, Mme GABIOU Carole, Mme GROSSE Marie-France, M. GUARDIOLA Damien, Mme LAHITTE Chantal, Mme LAMBRON Sophie, M. LE BIHANIC Gérard, Mme LE MINDU Isabelle, M. PAQUET Frédéric, M. PONT Damien, Mme SABLIER Laurence, Mme SCHOUZ Anne-Laure, M. SPAGNOLO Vincent, Mme THOMAS Micheline, M. VERVIN Gaëtan

Procurator(s) :

M. BONDON Pierre donne pouvoir à M. PONT Damien, M. LE HÉNANFF Jean-Paul donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy

Etaient absents :

Etaient excusés :

M. BONDON Pierre, M. LE HÉNANFF Jean-Paul

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. CHAIGNON Jean-Michel

Objet : Affaires générales – Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le renouvellement des conseillers municipaux suite au scrutin du 22 mars 2026,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2026 fixant le nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du CCAS à 7 administrateurs élus.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la désignation au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS,

CONSIDERANT que la liste déposée :

1	Paul BASTIERE
2	Jean-Louis BARON
3	Carole GABIOU
4	Jean-Michel CHAIGNON
5	Sophie LAMBRON
6	Gabriel DOUAI
7	Gaëtan VERVIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

DE PROCEDER à l'élection des sept administrateurs représentant la commune au sein du Conseil d'administration du CCAS de la ville du Perray-en-Yvelines

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Siège à pourvoir : 7

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 4,14

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement

Sont ainsi déclarés élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

1	Paul BASTIERE
2	Jean-Louis BARON
3	Carole GABIOU
4	Jean-Michel CHAIGNON
5	Sophie LAMBRON
6	Gabriel DOUAI
7	Gaëtan VERVIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

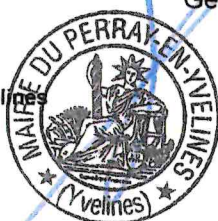
Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 3 avril 2026
Le Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2026

Application agréée E-legaite.com

99_DE-076-217804863-20260403-202627-DE